

MATIERE D'ŒUVRE CANDIDAT et/ou DOCUMENTS ANNEXES POUR LES EPREUVES PONCTUELLES DU CAP

33616 - CAP Métiers de la coiffure

- Matière d'œuvre spécifique à la spécialité pour le passage des épreuves professionnelles
- Matière d'œuvre pour l'épreuve facultative d'Arts Appliqués et Cultures Artistiques (*pour les candidats inscrits à l'épreuve*)
- Informations concernant l'épreuve d'EPS (*pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle*)
- Consignes sur les calculatrices en mode examen (*pour les épreuves où son usage est autorisé*)
- Informations sur l'épreuve d'Histoire-Géographie (*pour les candidats inscrits à l'épreuve*)
- Informations sur l'épreuve de langue vivante obligatoire (*pour les candidats inscrits à l'épreuve*)

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE - SESSION 2022

DOCUMENT « CONSIGNES AUX CANDIDATS » À JOINDRE À LA CONVOCATION

Texte de référence : Référentiel du CAP Métiers de la coiffure publié (Arrêté du 5 juin 2019), publié sur EDUSCOL (https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_MDC/Annexes_CAP%20metiers%20de%20la%20coiffure190605.pdf)

Informations :

- **AUCUN RETARD N'EST AUTORISÉ AUX DIFFÉRENTES PARTIES DE L'ÉPREUVE PRATIQUE EP1, pour le candidat comme pour le modèle.** Le candidat et le modèle doivent se présenter ensemble ½ heure avant l'épreuve.
Le modèle doit pouvoir justifier des conditions d'âge spécifiques à chaque partie de l'épreuve EP1 en présentant une carte ou pièce d'identité. Pour l'épreuve EP1, partie 1, le modèle masculin de 16 ans minimum, se munira de l'autorisation parentale dûment renseignée (page 5/5).
- **En l'absence de modèle ou en présence d'un modèle non conforme pour une partie de l'épreuve EP1, le candidat n'est pas autorisé à composer la partie concernée et se verra attribuer la note zéro à cette partie de l'épreuve.**
- Le candidat apportera, pour l'épreuve EP1, partie 2, l'attestation « coloration » dûment renseignée (page 4/5)
- Le centre d'examen ne prête pas de matériel.
- Si le candidat souhaite utiliser un tabouret de coupe et/ou une tablette, il apportera son matériel.
- Le candidat apportera son linge personnel (serviettes).
- Les candidats et les modèles se présentent aux épreuves avec les équipements requis par la situation sanitaire due à la COVID-19 : masques, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite.

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE : cette épreuve est composée de 2 parties.

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 1 : Coupe, Coiffage « homme » - pratique – Durée : 1h

Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p>Le candidat réalise une coupe courte et un coiffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble de la chevelure doit être raccourci au minimum de 2 cm. Avant l'épreuve, la longueur des cheveux doit être suffisante pour réaliser cette coupe. - La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque est attendue ; - Tout type de coupe est autorisé, excepté une coupe qui présenterait un résultat avec des longueurs identiques sur l'ensemble de la chevelure. - Le coiffage attendu est libre mais l'utilisation de produits est obligatoire. - Aucune mise en forme n'est exigée. 	<p>- Modèle masculin, de plus de 16 ans pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu (pas de calvitie naissante) et dont la longueur permet la réalisation de la coupe attendue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cheveux sont propres, lavés de la veille au soir ou du matin. - Un seul modèle est autorisé. 	<p>Matériel nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la coupe : tous les outils sont autorisés exceptés les tondeuses ; - au séchage éventuel ; - au coiffage ; <p>Vaporisateur.</p>	<p>Produits de coiffage professionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle doit pouvoir apporter la preuve de son âge (pièce d'identité officielle). - Le modèle mineur doit être muni d'une autorisation parentale. - Pas de shampooing dans cette partie d'épreuve.

* La mallette de rangement des produits et des matériels et la tenue ne porteront aucune mention sur l'établissement d'origine du candidat.

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme » - pratique, organisée en 2 sous-parties

2A (Coloration d'oxydation, shampooing, permanente) et 2B (Coupe, mise en forme, coiffage) qui s'enchainent.

Les techniques de coiffure sont réalisées sur un seul et même modèle féminin majeur

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 – sous-partie 2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente – pratique – Durée : 2h

Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p>Sur le modèle féminin, le candidat réalise :</p> <p>-L'application au pinceau d'une coloration d'oxydation sur les repousses puis sur les longueurs ;</p> <p>-L'enroulage et la saturation d'une permanente.</p>	<p>Un seul modèle féminin majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu.</p> <p>La longueur des cheveux doit être suffisante pour la réalisation des 2 sous-parties A et B.</p> <p>La chevelure colorée doit présenter 1 cm minimum de repousses visibles pour la réalisation de cette sous-partie A.</p> <p>Une chevelure vierge de toute coloration ne sera pas acceptée.</p>	<p>Matériel nécessaire :</p> <p>- à la coloration d'oxydation ;</p> <p>- à l'enroulage de la permanente : bigoudis ou rollers de 16 mm de diamètre maximum ;</p> <p>- gants obligatoires.</p>	<p>- Shampooing (shampooing technique)</p> <p>- Colorant et oxydant (produits professionnels et notice en français)</p>	<p>Le modèle doit pouvoir apporter la preuve de son âge (pièce d'identité officielle).</p> <p>- Coloration (1h15) : Préparation du produit à appliquer. Application. Respect du temps de pause préconisé par le fabricant. Émulsion et rinçage suivis d'un shampooing.</p> <p>- Permanente (0h45) : Enroulage sur tête entière (hors frange possible), utilisation de bigoudis ou rollers (diamètre 16 mm maximum) - Montage classique ou directionnel au choix du candidat Méthode indirecte, saturation à l'eau.</p>

* La mallette de rangement des produits et des matériels et la tenue ne porteront aucune mention sur l'établissement d'origine du candidat.

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 – sous-partie 2B : Coupe, mise en forme, coiffage – pratique – Durée : 1h15

Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p>Sur le même modèle féminin, le candidat réalise une coupe (raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum) puis une mise en forme temporaire et un coiffage.</p>	<p>Même modèle féminin majeur, que pour la sous-partie A.</p> <p>La longueur des cheveux doit être suffisante pour la réalisation des 2 sous-parties A et B.</p>	<p>Matériel nécessaire :</p> <p>- à la coupe : tous les outils sont autorisés y compris la tondeuse avec tête de coupe réglable ou non, sans ajout de sabot ;</p> <p>- à la mise en forme temporaire;</p> <p>- au coiffage.</p> <p>Tous les matériels (outils et appareils) sont autorisés, cependant les fers sont acceptés uniquement en reprise de mise en forme.</p>	<p>Pour la mise en forme et le coiffage, l'utilisation de produits de construction et/ou de finition est obligatoire (produits professionnels).</p>	<p>- Coupe : Raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange possible) Coupe, au choix du candidat, incluant un dégradé.</p> <p>- Mise en forme et coiffage : Mise en forme au choix du candidat (un séchage sans mise en forme n'est pas autorisé) Coiffage mettant en valeur la mise en forme Utilisation de produits de construction et/ou de finition obligatoire.</p>

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 3 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1
Partie écrite – Durée : 1 h 30

Matériel nécessaire :

- Stylos (bleu ou noir, rouge)
- Crayon de papier
- Gomme
- Crayons de couleur
- Correcteur
- Règle

EP2 – RELATION CLIENTÈLE ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE – organisée en 2 parties 1 et 2 qui s'enchainent
Épreuve orale – Durée totale : 0h20 maximum

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil - Épreuve orale – Durée : 0h10

Cette épreuve orale, d'une durée de 10 minutes met le candidat en situation de vente-conseil (services, matériels, produit capillaires).

Cette mise en situation amène le candidat, sous forme d'un jeu de rôle, à :

- Accueillir le client ;
- Recueillir ses attentes ;
- Reformuler les attentes ;
- Proposer un produit, matériel ou service en réponse au besoin ;
- Répondre à une demande de précision ou à une objection ;
- Prendre congé.

Le temps intègre la prise de connaissance de son environnement par le candidat.

Partie 2 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 2 - Épreuve orale – Durée : 0h10 maximum

Cette partie d'épreuve a pour objectif d'évaluer, à l'oral, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 2. (Voir référentiel, pages 24 à 28)

Cette partie d'épreuve prend appui sur un questionnement contextualisé.

Celui-ci comprend trois questions dont deux au moins portent sur les savoirs associés à la compétence C2.3 « Contribuer à l'activité de l'entreprise ».

CAP Métiers de la Coiffure

Attestation coloration

(Épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme »)

ACADÉMIE DE

Session 2022

CAP Métiers de la coiffure

**Attestation à renseigner par le modèle et
à présenter le jour de l'épreuve par le candidat**

Centre d'examen :

Date :

N° du candidat :

Nom du candidat :

Nom du modèle :

Je reconnais être informé(e) des risques possibles de réactions allergiques pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration capillaire,

et j'accepte d'être modèle pour cette épreuve.

Signature du modèle :

CAP Métiers de la Coiffure

**Autorisation parentale pour un modèle masculin mineur,
âgé de 16 ans minimum**

(Épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 1 : Coupe, coiffage « homme »)

ACADÉMIE DE

Session 2022

CAP Métiers de la Coiffure

Épreuve EP1 – Techniques de coiffure, partie 1 : Coupe, coiffage « homme »

AUTORISATION PARENTALE POUR UN MODÈLE MASCULIN MINEUR, ÂGÉ DE 16 ANS MINIMUM

Je soussigné(e) monsieur ou madame (*préciser le nom*)

..... demeurant à (*indiquer l'adresse*)

et agissant en qualité de responsable légal, père ou mère, autorise mon fils, (*préciser le nom*)

....., né le à être le modèle de
(*préciser le nom du candidat évalué*) pour la situation
d'évaluation de l'épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 1 « Coupe, coiffage « homme ».

Je suis informé.e que, lors de cette épreuve, l'ensemble de la chevelure de mon fils sera raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque sera effectuée.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur le modèle.

Le :

A :

Signature (s) du (des) responsable (s) légal (aux) :

Document à présenter aux évaluateurs avant le début de l'épreuve.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SESSION 2022

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve : **ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES**

- Crayon à papier
- Taille crayon
- Gomme
- Règle graduée 20 cm
- Stylo feutre fin noir
- Crayons de couleurs
- Feutres de couleur

Les techniques à séchage lent sont proscrites

Le papier calque n'est pas autorisé

Consignes sur les calculatrices en mode examen

Calculatrices autorisées aux examens :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen »

Epreuves concernées : E3C, contrôle continu et épreuves ponctuelles de tous les examens et concours de l'enseignement scolaire.

Comment vérifier le mode examen ? : les calculatrices ont un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice.

Quand est activé le mode examen ? : à la demande du surveillant de salle lorsque le sujet de l'épreuve autorise l'usage de la calculatrice. Le candidat doit donc arriver en salle avec sa convocation et avec sa calculatrice éteinte (sans voyant clignotant).

Quel que soit le modèle de calculatrice, une simple combinaison de touches suffit à passer en mode examen.

Rappel selon les principaux modèles :

Casio (modèles 25+E, 35+E, 90+E)

Calculatrice éteinte, presser simultanément la séquence de touches suivante : COS + 7 + AC/ON.

La calculatrice s'allume et demande de confirmer l'accès au mode examen, presser F1 (Oui), F2 (oui) puis EXIT.

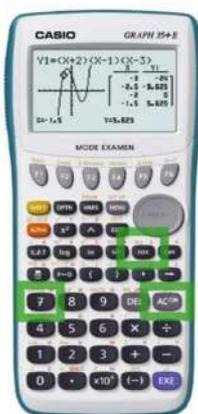
Texas Instruments (TI-82 Advanced/TI-83 Premium CE)

Calculatrice éteinte, pressez simultanément les touches Annul + Entrée + On

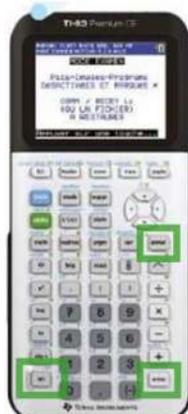
NumWorks : ouvrir l'application « paramètres », sélectionner Mode examen, OK.

Hewlett Packard : (hp Prime) Appuyer sur ON + ESC pour accéder aux paramètres, puis appuyer sur DEBUT pour commencer le mode examen

Pour exemple :



Casio 35+E



TI 83 CE



TI 82 Advanced



Numworks



hp Prime

Epreuve d'Education Physique et Sportive

L'activité présentée est **impérativement** celle choisie lors de l'inscription et figurant sur votre convocation.

Vous devez vous présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve muni **obligatoirement** :

- De la convocation
- D'un titre d'identité **original** (carte d'identité, permis de conduire, passeport ou carte de séjour/de résident, carte vitale avec photo...)

Port d'une tenue de sport obligatoire

Le port de vêtements ou d'accessoires pouvant s'avérer gênants au regard des conditions de sécurité est interdit (bijoux, foulard, blouse, etc.)

Matériel exigé :

- Demi-Fond : 4 épingles à nourrice pour accrocher le dossard
- Danse : le candidat fournit, le support sonore, s'il en a un, sous un format numérique (CD ou clé USB) et dont la durée de montage ne dépassera pas le temps imparti

DISPENSE D'ÉPREUVE POUR RAISON MÉDICALE

Dans le cas d'une inaptitude temporaire partielle ou totale, justifiée **par un certificat médical valide avec tampon et signature du médecin**, vous devez vous présenter (ou un représentant dans le cas d'une inaptitude totale reconnue invalidante) **sur le centre d'examen**, muni de la présente convocation et du certificat médical.

S'il survient une inaptitude au cours de l'épreuve, il revient aux examinateurs d'apprécier la situation pour ne pas formuler de note s'ils considèrent les éléments d'appréciation trop réduits et mentionner « dispensé de l'épreuve d'EPS ».

L'absence de présentation à l'épreuve entraîne l'attribution de la mention « **absent** » pour la partie correspondante à l'examen, **éliminatoire à l'obtention du diplôme**.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Télécharger le livret-candidat en suivant le lien :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10611111/fr/candidats-aux-epreuves-ponctuelles-se-preparer

Déroulement de l'épreuve de français histoire-géographie-enseignement moral et civique du CAP

L'épreuve de Français-Histoire géographie se décompose en 3 parties (2 oraux et 1 écrit)

- **Epreuve de Français – partie orale**

L'épreuve orale d'une durée de 10 minutes, comporte un temps de présentation d'une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Le candidat peut s'appuyer sur un support visuel à sa convenance, support sur lequel l'écrit se limite au titre ou légende. Cet oral continu n'excède pas 3 minutes. Il n'y a pas de temps de préparation.

L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion.

Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée.

- **Epreuve d'histoire-géographie-enseignement moral et civique – partie orale**

Cette épreuve est d'une durée de 15 minutes dont 5 minutes de préparation.

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique en référence au programme (BOEN N°5 du 11/04/2019).

Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes.

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes.

Un candidat qui se présenterait sans liste ou documents ou avec une liste non conforme, peut néanmoins présenter l'épreuve. L'examineur lui propose un/des documents de secours.

- **Epreuve de Français – partie écrite**

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des questions de lexique et de compréhension.

Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

Epreuve de langue vivante au CAP

Références : Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

Depuis la session 2021, la nouvelle épreuve de **Langue Vivante Étrangère** du CAP se compose d'un oral et d'un écrit ayant lieu le même jour.

L'épreuve écrite (1h00) : elle dure une heure maximum et est divisée en trois parties.

- La **première partie** consiste à écouter une bande sonore puis à répondre à un QCM (10 minutes).
- La **deuxième partie** porte sur un document en rapport avec la bande sonore. Le candidat devra répondre à des questions liées au document en langue française durant 25 minutes.
- La **troisième partie** est une rédaction en langue étrangère sur un des deux sujets au choix qui durera 25 minutes également (60 à 80 mots minimum).

L'épreuve orale (6 min) : cette seconde épreuve dure 6 minutes. Les 3 premières minutes sont dédiées à la présentation soit d'un travail, projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, et les 3 autres minutes seront consacrées à un échange avec l'examineur.

Pour son exposé, le candidat peut, pour illustrer son propos, prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'oeuvre d'art, etc...). Toutefois, le plan d'appui choisi par le candidat ne doit en aucun cas constituer un document de lecture. Ce support se limite à un plan d'intervention (mots ou titres clés, éléments visuels, etc.).